



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 6 septembre 2022

Présents : J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, J. MARTIN, AM. BECHET, L. NIVELLE, Y. MONIN, L. BALESSENT, H. LEVE, L. JOSSE,

Secrétaire de séance : L. BALESSENT

Absent : M-L. SAVREUX qui a donné procuration à J. MARTIN

Adoption du PV du conseil municipal du 30 mai 2022

Monsieur MONIN demande à ce que soit ajouté deux points à l'ordre du jour :

- 50 € à l'encouragement des études supérieures
- Travaux de l'abbatiale

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1- Baie de Somme 3 Vallées – Modification des statuts :

Monsieur MONIN indique qu'il n'y a rien de particulier sur ce point, qu'une nouvelle charte est à signer et qu'il faut donc prendre une délibération. Il s'agit d'une mise à jour des communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité

2- Pays d'Art et d'Histoire - Cotisations :

Monsieur MONIN indique que la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM) paye une cotisation. La commune devra s'acquitter du montant de 1,10 € par habitant, tout comme la CCPM.

Adopté à l'unanimité

3- Mutualisation archivage CCPM - Avenant :

Monsieur MONIN indique que la CCPM a mis en place un référent qui fait le tri des archives et les emmène sur Amiens soit pour y être déposées, soit pour y être détruites. Il reste encore 50 mètres d'archives à traiter. Le travail devrait s'effectuer sur 8 ou 10 jours. Une partie est prise en charge par la CCPM. Le travail réalisé serait effectué sur 84 heures pour un coût total de 2 100 €.

Madame LECOMTE (SRA) demande si les archives vont être numérisées.

Mme BRAILLY (secrétaire de mairie) indique que non, les documents sont sériés sur un tableur qui compose le sommaire des archives.

Adopté à l'unanimité

4- Urbanisme – référents PLUiH :

Monsieur MONIN indique que dans le cadre du futur plan local d'urbanisme inter communal, il faut deux référents qui connaissent la commune. Il propose M. FARCY et lui-même- en tant que suppléant. Des réunions techniques communales devraient se tenir à raison d'une par semaine.

Adopté à l'unanimité

5- Assainissement – présentation du Rapport Annuel du Délégué et adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021 :

Monsieur MONIN indique un coût supplémentaire dû à la COVID de 50%. Le traitement des boues n'est plus pris en charge. Une délibération est à transmettre en préfecture.

Adopté à l'unanimité

6- Abbatale – Sécurisation du Trésor (nouveau plan de financement) / décision modificative :

Monsieur MONIN indique que suite à une visite des services de l'Etat, la salle du trésor n'est pas assez sécurisée.

Il y a déjà une délibération prise pour installer des alarmes mais l'installation d'une caméra supplémentaire est nécessaire. Le coût est de 2 247 € dont 1 000 € à la charge de la commune.

Monsieur FARCY indique qu'il y a lieu d'opérer un changement dans les lignes du budget, le montant sera pris sur la ligne « imprévu ».

Adopté à l'unanimité

7- Gestion des eaux pluviales – Etude création bassin de rétention RD 925 / décision modificative :

Monsieur MONIN indique avoir rencontré les services du Conseil Départemental. Un cabinet sera nommé afin de faire une étude et en sachant qu'il faut ensuite que les propriétaires acceptent de vendre leurs terrains. Une fois ces éléments réunis, le conseil municipal se réunira afin d'étudier le coût des travaux et du terrain. Le coût de l'étude est de **3 150 €**.

Madame LECOMTE (SRA) demande qui aura en gestion l'entretien de ce bassin.

Monsieur MONIN de répondre que c'est à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

8- Effacement des réseaux Rue de Gueschart – convention / décision modificative :

Monsieur MONIN indique que suite à la réfection de la rue Notre Dame, il a été alerté par ENEDIS sur un poste qui pose problème en termes de normes.

Il s'agit de la ligne électrique reliant la rue verte à la rue notre dame et traversant la propriété de Mr BALEDSENT.

La FDE participe à hauteur de 45% du coût et l'opérateur Orange à hauteur de 20%. Le reste à charge pour la commune est de **50 000 €**.

Du fait que la route soit creusée pour effectuer ces travaux, autant en profiter pour réaliser l'effacement des réseaux sur la rue de Gueschart.

Madame JOSSE demande s'il est prévu de faire des trottoirs ou bordures car ils sont inexistant à cet endroit.

Monsieur MONIN de répondre que non, qu'il n'y a pas la place de mettre des trottoirs et que Mr GENCE doit d'abord vendre son terrain.

La date des travaux n'est pas connue à ce jour; dans l'attente d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

9- Effacement des réseaux rue Notre Dame – décision modificative :

Les travaux sont toujours en cours (trottoirs, poteaux). Il faut modifier les lignes du budget.

Adopté à l'unanimité

10- Travaux rue de la Ferté – décision modificative :

Monsieur MONIN indique que même si une délibération a été prise pour les travaux, le montant n'a pas été inscrit au budget. Le montant de 1 615,11€ sera pris sur la ligne « imprévu ».

Adopté à l'unanimité

11- RD 32 – Travaux de sécurisation : nouveau plan de financement / décision modificative :

Une décision modificative est nécessaire afin de réaliser un nouveau plan de financement sur les travaux de sécurisation de la RD 32.

Madame MARTIN indique que dans ce plan de financement nous pouvons cumuler les travaux avec les subventions amendes de police

Adopté à l'unanimité

12- Beffroi – Etude diag sanitaire / décision modificative :

Monsieur MONIN indique avoir eu les Bâtiments de France (BF) car le Beffroi n'est toujours pas classé et la commune ne peut pas bénéficier des subventions relatives à ce type de monuments. Un devis a été demandé pour faire un diagnostic et estimer l'ensemble des travaux à réaliser.

Ce type de diagnostic est réalisé obligatoirement par un cabinet d'architecte.

Madame MARTIN précise que nous pourrions peut-être avoir des fonds européens pour les travaux. Le coût du diagnostic est de **30 300 €** dont 50% pris en charge par la DRAC.

Madame LECOMTE (SRA) demande ce qu'il en est de la réflexion sur le potentiel transfert du Bureau d'Information Touristique situé dans le Beffroi, au Centre Culturel.

Monsieur MONIN indique que ce n'est pas prévu pour le moment.

Adopté à l'unanimité

13- Projet de terrain multisport / décision modificative :

Monsieur MONIN indique avoir été contacté par l'agence nationale du sport sur les subventions proposées aux communes en vue des JO de 2024.

A cet effet, il est prévu de construire un terrain multisports. **Monsieur MONIN** a demandé à ce qu'il soit couvert. Le prestataire qui réaliserait ce city stade serait AGORESPACE. Dans le process une demande de permis de construire serait faite, ainsi que les demandes de subventions (le projet doit être déposé jusqu'à décembre 2023 pour pouvoir en bénéficier).

Le coût du projet est de **350 000 €** dont 20% resteraient à charge de la commune soit **70 000 €** qui seront inscrits au budget. **Monsieur MONIN** indique avoir visité un terrain multisports à Etaples et fait passer une photo aux membres du conseil montrant à quoi ressemblerait ce terrain :



Monsieur BALAVOINE (SRA) demande où ce city stade sera situé.

Monsieur MONIN de répondre qu'il sera sur le deuxième terrain, sur la gauche où il y a des maisons.

Madame LECOMTE (SRA) précise qu'à Flixecourt, il y a aussi ce type d'installation fait avec des équipements inter-générationnels.

Madame CAGNARD indique que cela pourrait attirer des gens avec des enfants.

Monsieur FARCY indique qu'il y a un dossier plutôt costaud à préparer mais que nous devons en profiter.

Adopté à l'unanimité

14- 50 € pour l'encouragement aux études supérieures:

Monsieur MONIN indique que le sujet avait été abordé lors d'un conseil précédent, mais qu'il faut prendre la délibération correspondante.

Adopté à l'unanimité

15- Travaux Abbatiale:

Monsieur MONIN indique que comme un échafaudage est déjà présent, il est pertinent d'en profiter pour réaliser des travaux complémentaires notamment sur les vitraux.

Le montant de **10 000€** n'ayant pas été inscrits au budget, il convient donc de délibérer.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande si des travaux sont prévus sur le mur de l'abbatiale donnant dans la cours du musée.

Monsieur FARCY indique que les travaux vont être effectués lors de la tranche 3.

Adopté à l'unanimité

16- Informations et questions diverses:

- **Monsieur MONIN** parle du Festival et laisse la parole à Madame MARTIN qui indique que celui-ci se tiendra du 22 au 26 octobre 2022. Une plaquette sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres, qui comprend le programme. Elle précise que pour les concerts qui se tiendront dans les cafés, des artistes locaux ont été choisis. **Madame LECOMTE (SRA)** indique que le programme est en ligne sur internet. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** d'ajouter que le Département devrait faire de la publicité concernant cet événement qui se tient dans la commune. **Monsieur MONIN** d'ajouter que même lorsque c'est la commune qui organise des événements, les habitants de la commune ne se « *bougent* » pas. Il précise que pour la période estivale se sont entre 2 600 et 3 000 visiteurs qui viennent, par mois, visiter l'abbatiale.
- **Monsieur MONIN** indique avoir reçu un courrier du Président de l'Association Cycliste Centuloise afin de bénéficier d'une subvention pour l'achat de maillots. Le coût est de 43 € TTC. L'association comprend 49 adhérents dont 40 centulois. Les adhérents participants à hauteur de 10 €, **Monsieur MONIN** propose de subventionner à hauteur de **400 €** uniquement pour les adhérents centulois. Le reste étant à la charge de l'association.
Monsieur NIVELLE demande si les adhérents ne peuvent pas financer eux même.
Monsieur MONIN d'acquiescer en indiquant « lorsque l'on est adulte il faut se prend en charge. »

Mise au vote.

Adopté

- **Monsieur MONIN** indique que le Beffroi sera nettoyé avant les journées du patrimoine.
- **Monsieur MONIN** indique avoir reçu un mail de la Directrice Générale de la CCPM concernant la salle de sport, notamment sur sa participation financière relative à l'entretien et aux fluides utilisés. La CCPM fera prochainement parvenir une convention d'occupation à la commune pour deux jours d'utilisation sur 36 semaines. **Monsieur FARCY** indique avoir demandé à ce que soit ajouté les journées d'utilisation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- **Monsieur MONIN** indique que la loi impose que les tarifs relatifs au portage des repas évoluent en fonction des revenus. Les tarifs seront de 7,50 €, 7,80€ ou 8,20 €, en fonction des revenus des bénéficiaires.
- **Monsieur MONIN** indique que les associations ont reçu un courrier pour adresser leurs photos et articles qui seront joints au bulletin municipal. Elles ont jusqu'au 30 septembre pour les adresser en mairie.
- **Monsieur MONIN** indique que la route du poisson est toujours d'actualité.
- **Monsieur MONIN** indique qu'il y a eu 76 connexions pour les recharges de véhicules électriques sur la commune.
- **Monsieur MONIN** indique que la fête aura lieu les 10 et 11 septembre prochains.

- **Monsieur MONIN** interpelle les élus de Saint-Riquier Autrement sur le compte-rendu qui est fait après chaque conseil municipal.

Note de la Rédaction (hors compte-rendu) : un compte-rendu est une description aussi fidèle que possible d'un événement, d'un fait ou de discussions. Il doit être clair, précis et s'appuyer sur la réalité des événements, des faits ou des discussions. Il témoigne de manière neutre, mais précise de faits, d'événements ou de discussions.

Il indique donc les points sur lesquels il n'est pas d'accord. Il indique, qu'après avoir pris l'avis de la Préfecture, il va faire une note aux centulois afin de leur préciser que le seul compte-rendu officiel est celui émis par la mairie et que « *votre compte-rendu c'est que des conneries* ».

Monsieur BALAVOINE (SRA) précise que le compte-rendu de SRA est bien **non officiel** mais qu'il comporte tous les points abordés en conseil municipal, contrairement au compte-rendu officiel, dans lequel il manque souvent des éléments, et demande à ce que tout y soit inscrit. **Monsieur MONIN** d'indiquer qu'il n'a qu'à le préciser à la secrétaire de mairie ici présente.

- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande à quoi servent les saignées qui sont faites sur une parcelle chemin des dames. **Monsieur MONIN** de répondre qu'elles servent à l'évacuation des eaux. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande si l'avis des propriétaires a été demandé. **Monsieur MONIN** de répondre que non et s'il y a un problème, ils n'ont qu'à envoyer un courrier.
- **Madame CAGNARD** demande pourquoi le Département a gratté la traverse. **Madame MARTIN** de répondre que ça doit être un essai par rapport à la couleur du revêtement qui devrait blanchir à l'usage.
- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande à quelle fréquence sont nettoyées les toilettes sur la Place car ils ne sont pas toujours propres et souvent sans papier. **Monsieur MONIN** de répondre une fois par semaine. **Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il est question de les moderniser car il existe encore un toilette dit à la turque. **Monsieur MONIN** d'indiquer qu'il n'est pas question de moderniser les toilettes et que c'est déjà bien d'en avoir. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** d'indiquer qu'il serait bien qu'il y ait plus d'un nettoyage par semaine en période estivale, reprenant les chiffres de **Monsieur MONIN** cités précédemment, à savoir entre 2600 et 3000 visiteurs par mois durant cette période*.
Monsieur MONIN précise à **Monsieur BALAVOINE (SRA)** « *Tu n'as qu'à aller aux toilettes du café étant donné que tu y es le matin* »

* **Hors compte-rendu** : Les élus de Saint-Riquier Autrement ont reçu un mail de la mairie le lendemain du conseil leur indiquant que « *Monsieur le Maire tient à vous informer que les toilettes publiques sont nettoyées 3 fois par semaine depuis le début de la période estivale* ».

- **Monsieur BUTEUX** indique que les panneaux d'entrée de village se situent maintenant dans le premier virage et qu'un panneau de limitation à 50 km/h serait bien. **Monsieur MONIN** de répondre qu'un panneau de rappel à 50 km/h est commandé.
- **Madame CAGNARD** indique qu'il est dommage qu'il n'y ait rien l'été. **Madame MARTIN** de répondre qu'elle ne peut pas laisser dire qu'il n'y a rien car il y a pas mal de choses en dehors du Festival. **Madame CAGNARD** indique qu'il serait bien d'en parler au directeur pour inciter les enfants à se rendre au musée pour participer aux différents ateliers.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que lors du précédent conseil municipal avait été indiqué le recrutement d'un agent en espaces verts mais que **Monsieur MONIN** ne voulait pas divulguer

le nom de la personne et demande s'il est possible de connaître l'identité de l'agent. **Monsieur MONIN** de répondre qu'il s'agit de Monsieur Quentin LENNE. **Madame LECOMTE (SRA)** demande quand l'agent commencera, **Monsieur MONIN** de lui répondre au 1^{er} juin.

- **Madame MARTIN** indique que le repas dansant est annulé mais que le marché de Noël se tiendra au centre culturel et qu'un arbre de Noël aura bien lieu avec un spectacle pour les enfants.
- **Madame LECOMTE (SRA)** suite à l'invitation de la mairie aux élus et présidents d'association, afin de se rendre une journée sur Paris pour visiter le Sénat en bus avec repas pris en charge le midi, suivi d'un soirée cabaret chez Michou, demande combien de personnes participent à ce déplacement et le coût pour ce voyage ainsi que les entrées et repas. **Monsieur MONIN** de répondre que comme les élus de SRA ne venaient pas, cela ne les concernait pas. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** d'indiquer qu'il était dommage que seulement certains présidents d'association soient conviés et pas tous, citant le président de Saint-Riquier Autrement. **Monsieur MONIN** de répondre que SRA n'était pas une association et qu'elle s'estime heureuse d'avoir la salle gratuitement. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** d'indiquer que tout comme SRA, l'association de chasse n'était pas conviée. Même réponse de **Monsieur MONIN**, indiquant que ce n'est pas une association non plus. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** de continuer avec la chorale. **Monsieur MONIN** demande de quelle chorale il s'agit dans la mesure où il n'y a que deux personnes de Saint-Riquier qui en font partie. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** de répondre qu'il y en a plus que deux et lui demande à son tour combien de centulois font partie de l'association dont il fait partie, à savoir la Raquette Centuloise. Pas de réponse.

*Note de la Rédaction (hors compte-rendu) : Nous souhaitons rappeler à Monsieur MONIN que l'association Saint-Riquier Autrement est bien enregistrée sous le N° w80100889 depuis le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme.

Dès lors, aucune distinction entre association ne peut être effectuée.

Les services que proposent la commune sont valables pour l'ensemble des associations.

Ce type de propos est éloigné des intentions qui ont pourtant été adressées par courrier aux associations centuloises et dans lequel est indiqué : « *Sachez que je reste disponible et à votre écoute par les échanges et le dialogue en toute bienveillance.* »

Et en précisant ensuite : « *Tout sera mis en œuvre pour faire perdurer sereinement et intelligemment la richesse associative de Saint-Riquier* ».

Clôture de séance à 19 h 40.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 11 septembre 2022